

DEC210336DR11

**Décision portant nomination de M. Vincent MARTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 920368SOSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5279 intitulée LEPMI et nommant Mme Fannie ALLOIN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5279<sup>1</sup> en date du 28/03/2019;

Considérant que M. Vincent MARTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Rhône Auvergne à la session d'automne 2003 pour une durée de 5 jours,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Vincent MARTIN, (IEHC), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI à compter du 1/06/2011.

M. Vincent MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent MARTIN est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/01/2021

La directrice de l'unité

Mme Fannie ALLOIN

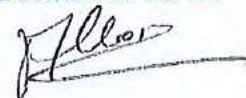
**Pour le délégué régional empêché,**

et par délégation  
Visa du délégué régional du CNRS

**L'adjointe au délégué régional**

Isabelle DHÉ  
Visa des partenaires (si nécessaire)

Fannie ALLOIN  
Directrice du LEPMI



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





DEC210428DR11

**Décision portant nomination de M. Rémy BRUYERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2940 intitulée Institut Néel**

**La directrice**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel ;

**Vu** le certificat de formation personne compétente en radioprotection niveau 2 secteur industrie et recherche option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, délivré à M. Rémy BRUYERE le 3 mars 2017 par Apave Formations,

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Rémy BRUYERE, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 3 mars 2017.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Rémy BRUYERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Rémy BRUYERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La directrice de l'unité  
Mme Laurence MAGAUD

**Laurence MAGAUD**  
Directrice  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

